



Levée de tutelle simple lorsque les tuteurs ne sont pas d'accord

Par **roulette54**, le **01/02/2016** à **07:09**

Bonjour,

Je me renseigne pour un ami qui est handicapé physique (mentalement tout va bien). Il est sous la tutelle dite simple de ses parents depuis sa majorité. Il a maintenant presque la cinquantaine et il aimerait ne plus dépendre de ses parents. Ses parents s'opposent à cette levée de tutelle. Comment peut-il faire pour la faire levée malgré le désaccord de ses tuteurs ?
Merci